

Objet : Affaire 22S0005 marché de réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des Vents - Avenant N°2 du Lot 03 - couverture étanchéité -

N° : VA_DEC2024_262
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1-2°, R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,
Vu la commission d'Appel d'offre du 08 Avril 2024;

décidons

De conclure avec la **Société CANER** domiciliée à ROUVIGNIES (59220) attributaire du marché 22S0005 « réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des Vents » l'avenant n°2 du lot n° 3 (couverture/Etanchéité) afin de tenir compte de l'ajout de la végétalisation des toitures au projet de réhabilitation. Le délai d'exécution des travaux est prolongé de 3 semaines.

Montant du marché : 884 500,00€ HT

Avenant n° 1 : sans incidence financière

Avenant n° 2 : 136 944,90€ HT représentant une augmentation de 15,48%

Nouveau montant du marché : 1 021 444,90€ HT

Imputation comptable : 2313 024 2200 SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bât

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 25 avril 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-202930-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 mai 2024